



CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2024

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce 25 juin 2024 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVIL-
TERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA,
Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE
RIVE, Jean-François MISSAIRE, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général f.f.

Excusés : **Brigitte ROBERT, Raphaël LEBLANC, Conseillers**

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20h10.

Monsieur le Bourgmestre remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Robert, Conseillère, et de Monsieur Leblanc, Conseiller.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence pour les points suivants :

- 12. Déclassement d'un véhicule - Décision, transmis par courriel le 18 juin 2024 à 15h08,*
17. Réglementation de l'affichage électoral pour les élections locales du 13 octobre 2024 - Décision, transmis par courriel le 24 juin 2024 à 16h44 ;

L'ensemble de pièces relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale (*cf.* dates précitées).

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Grade légal - Prestation de serment du Directeur général
3. Démission d'une conseillère communale - Prise d'acte
4. Conseil de Police - Désignation d'un candidat effectif
5. Communications & informations diverses - Prise d'acte
6. Délégations octroyées pour les marchés relevant de l'ordinaire et de l'extraordinaire - Décision
7. Accord-cadre de l'AIDE - Essais géotechniques, essais géophysiques, prélèvements et analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage 2024-2028 - Adhésion
8. PIC 2019-2022 - Emprises Rue de Jeneffe - Projet d'acte d'acquisition - Approbation
9. PIC-PIMACI 2022-2024 - Projet d'aménagement du sentier cyclo-piéton du Pont-de-Messe - Décision
10. PIC-PIMACI 2022-2024 - Projet de réfection de l'égouttage et de la voirie rue du Monument - Décision
11. PIC-PIMACI 2022-2024 - Projet pour l'aménagement du parking de la Gare - Décision
12. Déclassement d'un véhicule - Décision
13. Modification budgétaire n°01/2024 - Décision
14. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 1er trimestre 2024
15. Octroi d'un subside ordinaire à la Bibliothèque de Noville - Décision
16. Dotation exceptionnelle "Énergie" octroyée aux communes et aux CPAS - Fixation du montant alloué au CPAS
17. Règlementation de l'affichage électoral pour les élections locales du 13 octobre 2024 - Décision
18. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

19. Désignation d'un Directeur général f.f. - Ratification
20. Personnel d'entretien - Admission à la pension de retraite d'un agent contractuel
21. Personnel enseignant - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire (20 périodes) - Ratification
22. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire (26 périodes) - Ratification

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le nouvel ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Grade légal - Prestation de serment du Directeur général

Monsieur le Bourgmestre procède :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1124-1 et suivants relatifs au Directeur général et L1126-3 relatif à sa prestation de serment ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 fixant les conditions de nomination aux emplois de Directeur général, Directeur général adjoint et Directeur financier communaux ;

Vu les Statuts administratif et pécuniaire du Directeur général de la Commune, tels qu'en vigueur au 5 janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 mai 2024 désignant Monsieur François PAERMENTIER, Master en Gestion Publique, né le 31 août 1999, en qualité de Directeur général stagiaire de la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher à partir du 1^{er} juillet 2024 ;

Considérant qu'en application des dispositions du CDLD, préalablement à son entrée en fonction, le Directeur général doit prêter le serment prévu à l'article L1126-1 entre les mains du président de séance ;

En conséquence de quoi, il invite Monsieur Paermentier à se présenter devant lui afin de prêter le serment légal.

Monsieur Paermentier se présente devant Monsieur le Bourgmestre et s'exécute : *"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge"*.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur Paermentier, qui regagne sa place.

Le Conseil prend acte de la prestation de serment de Monsieur François PAERMENTIER en qualité de Directeur général stagiaire de la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher.

3. Démission d'une conseillère communale - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre indique que, par courriel du 11 juin 2024, Madame Robert a notifié sa démission de son mandat de conseillère communale.

Conformément aux prescrits légaux, la démission devient effective au moment où le conseil l'accepte.

Monsieur le Bourgmestre remercie Madame Robert pour toutes ces années passées sur les bancs du Conseil communal.

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Brigitte ROBERT de son mandat de conseillère communale. Madame ROBERT est démise de plein droit de tous les mandats qu'elle exerce à titre dérivé, tels que défini à l'article L5111-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

4. Conseil de Police - Désignation d'un candidat effectif

Monsieur le Bourgmestre indique que, par suite de la démission de Madame Robert, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller de police effectif.

Il est proposé de confirmer Madame Malchair, Première échevine, en cette qualité de conseillère de police pour remplacer Madame Robert.

À l'unanimité, le Conseil confirme Madame Sandrine MALCHAIR en tant que Conseillère effective au Conseil de Police.

5. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des communications suivantes:

1. La Zone de Police Hesbaye a déclaré son intention à la Régie des Bâtiments d'acquérir un bâtiment situé Rue du Tram à Waremme.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

6. Délégations octroyées pour les marchés relevant de l'ordinaire et de l'extraordinaire - Décision

Monsieur le Bourgmestre indique qu'en mai 2023, le Conseil a octroyé diverses délégations de compétence en matière de marchés publics au Collège communal et au Directeur général.

Pour rappel, les délégations sont réparties comme suit:

1. Le Collège communal, dans les limites suivantes :
 - Choix du mode de passation et fixation des conditions pour les marchés relevant du budget ordinaire pour un montant inférieur ou égal à 30.000 euros HTVA ;
 - Choix du mode de passation et fixation des conditions pour les marchés relevant du budget extraordinaire pour un montant inférieur ou égal à 10.000 euros HTVA ;
 - Recours aux centrales d'achat pour le service ordinaire
2. Le Directeur général, dans les limites suivantes :
 - Choix du mode de passation et fixation des conditions pour les marchés relevant du budget ordinaire pour un montant inférieur ou égal à 600 euros HTVA ;

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit également qu'une délégation similaire soit octroyé à un fonctionnaire communal, qui ne peut pas être le Directeur financier. À cet égard, et suite à une réunion avec l'école, il est proposé d'octroyer une délégation de compétences à la Directrice de l'école communale. Celle-ci ne serait valable que pour les marchés passés à l'ordinaire et dont le montant est inférieur ou égal à 4.000 euros HTVA.

Pour le reste, les délégations demeurent identiques à celles octroyées en mai 2023.

Monsieur le Bourgmestre propose d'abroger la délibération de 2023 et d'en adopter une nouvelle sur base des adaptations exposées préalablement.

À l'unanimité, le Conseil abroge sa délibération du 23 mai 2023 octroyant diverses délégations de compétences au Collège et au Directeur général en matière de marchés publics et octroie les délégations de compétences en matière de marchés publics comme suit:

- Pour le Collège communal:
 - Le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant du service ordinaire pour un montant estimé inférieur ou égal à 30.000 euros HTVA;
 - Le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant du service extraordinaire pour un montant estimé inférieur ou égal à 10.000 euros HTVA;
- Pour le Collège communal, l'adhésion à une centrale d'achats et le recourir à une centrale d'achats pour les dépenses relevant du service ordinaire;
- Pour le Collège communal, le recours à une centrale d'achats pour les dépenses relevant du service ordinaire;
- Pour le Directeur général, le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant du service ordinaire pour un montant estimé inférieur ou égal à 600 euros HTVA;
- Pour la Directrice de l'École communale, le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant du service ordinaire pour un montant estimé inférieur ou égal à 4.000 euros HTVA.

7. Accord-cadre de l'AIDE - Essais géotechniques, essais géophysiques, prélèvements et analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage 2024-2028 - Adhésion

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler l'adhésion de la Commune à l'accord-cadre de l'AIDE relatif aux essais géotechniques et géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage.

Elle rappelle également qu'adhérer à cet accord-cadre dispense la Commune de réaliser un marché public.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'adhésion à l'accord-cadre.

À l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à l'accord-cadre de l'AIDE relatif aux essais géotechniques et géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage.

8. PIC 2019-2022 - Emprises Rue de Jeneffe - Projet d'acte d'acquisition - Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele rappelle que, dans le cadre des travaux de réfection de l'égouttage et du revêtement de la Rue de Jeneffe, des emprises doivent être réalisées par la Commune. Le Comité d'Acquisition - Direction de Liège a été mandaté pour l'estimation, les négociations et

l'acquisition de ces dernières. En juin 2023, une convention de prise en possession anticipée a été conclue avec les propriétaires concernées, ce qui a permis de commencer les travaux.

Le dossier arrive à son terme et il est proposé d'adopter le projet d'acte d'acquisition établi par le Comité d'Acquisition.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le projet d'acte.

À l'unanimité, le Conseil approuve le projet d'acte d'acquisition concernant les emprises rue de Jeneffe établi par le Comité d'acquisition - Direction de Liège.

9. PIC-PIMACI 2022-2024 - Projet d'aménagement du sentier cyclo-piéton du Pont-de-Messe - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit d'approuver le projet d'aménagement du sentier cyclo-piéton du Pont-de-Messe dans le cadre du PIMACI 2022-2024. Le montant des travaux sont en partie par la Région wallonne.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur les documents de marché.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les documents de marché.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'ensemble des documents de marché du projet aménagement du sentier cyclo piéton du Pont-de-Messe dans le cadre du PIMACI 2022-2024.

10. PIC-PIMACI 2022-2024 - Projet de réfection de l'égouttage et de la voirie rue du Monument - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit d'approuver le projet de réfection de l'égouttage et du revêtement de la Rue du Monument dans le cadre du PIC 2022-2024.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur les documents de marché.

Pour rappel, il s'agit d'un marché conjoint avec l'AIDE.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les documents de marché.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'ensemble des documents de marché du projet de réfection de l'égouttage et du revêtement de la Rue du Monument dans le cadre du PIC 2022-2024.

11. PIC-PIMACI 2022-2024 - Projet pour l'aménagement du parking de la Gare - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit d'approuver le projet d'aménagement du parking de la Gare dans le cadre du PIMACI 2022-2024. Le montant des travaux est en partie par la Région wallonne.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur les documents de marché.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les documents de marché.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'ensemble des documents de marché du projet d'aménagement du parking de la Gare dans le cadre du PIMACI 2022-2024.

12. Déclassement d'un véhicule - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique qu'une nouvelle camionnette a été achetée pour le service *Travaux & Voiries*. Le marché prévoit que l'adjudicataire reprenne l'ancien véhicule. Toutefois, il faut le déclasser, ce qui signifie le retirer de la comptabilité.

Les caractéristiques du véhicule à déclasser sont les suivantes:

- 2488 cc - 98.238 km - Diesel
- 5 places assises
- 1^{re} mise en circulation le 27/02/2014
- N° de châssis: VWADPTF24D3159665-01
- Boîte manuelle 5 rapports

Monsieur le Bourgmestre propose de procéder au déclassement.

À l'unanimité, le Conseil procède au déclassement de l'ancien véhicule (n° patrimoine: 05322000000005).

13. Modification budgétaire n°01/2024 - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers annonce d'emblée une modification de la modification budgétaire. En effet, un ajout de 6.000 euros doit avoir lieu sur le projet relatif au remplacement de la chaudière de l'administration. En effet, à la suite des travaux en cours, il est apparu qu'il fallait mettre en conformité incendie les deux chaudières installées, les normes ayant changé depuis l'attribution du marché. Elle explique que cet ajustement sera financé par un prélèvement du service ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ces ajustements à la modification budgétaire.

À l'unanimité, le Conseil approuve les ajustements de la MB n°1.

Outre ces ajustements, Madame Devillers indique la modification budgétaire n°1 amène, à l'ordinaire, une augmentation des dépenses d'environ 720.000 euros et une augmentation des recettes d'environ 500.000 euros.

Au niveau des dépenses, un prélèvement sur fonds propres pour financer l'extraordinaire et une réorganisation des enregistrements comptables des opérations de l'école (dépenses-recettes). On modifie également les salaires du poste « voirie » avec l'engagement de 2 étudiants pour l'été.

Au niveau recettes, il y a un ajustement de différents postes du budget, l'incorporation du *boni* du compte 2023 et l'utilisation de la provision pour la cotisation de responsabilisation.

Le *boni* après modification devient : 1.224.618,25 euros.

En ce qui concerne le service extraordinaire, une augmentation des dépenses d'environ 1.000.000 euros portant principalement sur une augmentation du coût des honoraires des bureaux d'études et des travaux de la rue de Jeneffe, sur la réfection du chemin « du Pont de Messe » et du parking de la gare, sur le curage et le re-profilage de différents fossés de la commune.

Les recettes proviennent soit des subsides PIC et PIMACI, soit d'un prélèvement sur fonds propres.

Monsieur Missaire demande si l'opération "Été solidaire" a toujours lieu, compte tenu de l'engagement de deux étudiants durant les vacances d'été. Madame Devillers répond favorablement et explique que les deux étudiants inscrits dans la MB concernent des engagements sur fonds propres et donc, hors subsides.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la modification budgétaire.

À l'unanimité, le Conseil adopte la modification budgétaire n°1/2024.

14. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 1er trimestre 2024

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que la Commissaire d'arrondissement a procédé à la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1^{er} trimestre de 2024. Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur le Bourgmestre propose de prendre acte de la vérification d'encaisse.

Le Conseil prend acte de la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1^{er} trimestre de 2024.

15. Octroi d'un subside ordinaire à la Bibliothèque de Noville - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que la Bibliothèque de Noville sollicite un subside de 7.000 euros en vue d'assurer sa gestion journalière ainsi que l'acquisition de nouveaux livres. Elle indique également que ce crédit est inscrit au budget ordinaire.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer la subvention sollicitée.

À l'unanimité, Madame Thirionet ne participant pas au vote en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil décide de verser une subvention de 7.000 euros à la Bibliothèque de Noville.

Madame Thirionet remercie les Conseillers et en profite pour rendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

16. Dotation exceptionnelle "Énergie" octroyée aux communes et aux CPAS - Fixation du montant alloué au CPAS

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique qu'à la suite de la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement wallon a octroyé aux pouvoirs locaux en 2023, une dotation exceptionnelle. La Commune de Fexhe a reçu un montant de 30.191,17 euros. Une partie de ce montant est à restituer au CPAS, proportionnellement aux dépenses énergétiques enregistrées lors de la dernière modification budgétaire de 2022.

Ainsi, le montant qui revient au CPAS est de 5.434,41 euros.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer ce montant au CPAS.

À l'unanimité, le Conseil décide de verser le montant de 5.434,41 euros au CPAS dans le cadre de la dotation exceptionnelle "Énergie".

17. Règlementation de l'affichage électoral pour les élections locales du 13 octobre 2024 - Décision

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de réglementer l'affichage électoral en vue des élections locales du 13 octobre 2024. Un règlement similaire a été adopté à l'occasion des élections simultanées du 9 juin dernier.

Le règlement est complémentaire à l'arrêté pris par la Gouverneur f.f. de la Province et précise essentiellement les lieux publics où l'affichage peut avoir lieu.

Pour rappel, les lieux d'affichage sont les suivants:

- Rue de la Station, 11 (école communale) à Fexhe-le-Haut-Clocher
- Au carrefour de la rue de Velroux et de Liège à Voroux-Goreux

- Rue des Frênes (mur de l'église) à Noville
- Au carrefour de la Rue de Horion et de l'Église à Roloux

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le règlement.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement sur l'affichage électoral pour les élections locales du 13 octobre 2024.

18. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h30.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h45.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE